

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N^o. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N^o 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times, and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 6 juillet.

On écrit de Hanovre, le 5 juillet : « L'opposition constitutionnelle, c'est ainsi que se nomment les 34 députés qui ont voté pour la motion Conradt, vient d'adresser à la diète germanique une très-humble supplique, à l'appui de la pétition d'Osnabruck et en réfutation de la GAZETTE d'Augsbouac, qui accusait les pétitionnaires de répandre des opinions dangereuses. On dit que le départ du syndic-général pour les rives du Rhin a rapport à la remise de cette pièce importante. »

ANGLETERRE. — Londres, le 9 juillet.

Il y a eu une grande revue aujourd'hui à Hyde-Parc. S. M. a été accueillie par de vifs applaudissements. Le 16 de ce mois, il y aura cercle et dîner chez la reine, au nouveau palais; ce sera le dîner d'adieu du duc de Nemours. Samedi prochain, le marquis de Salisbury donnera un grand dîner à tous les ambassadeurs extraordinaires étrangers et à leurs attachés. S. A. le prince de Ligne, ambassadeur extraordinaire du roi des Belges, a donné hier un somptueux banquet à l'hôtel Clarendon. On y a remarqué le duc de Nemours, accompagné du comte Colbert, du colonel Boyer et du comte de Béarn, le prince de Schwartzberg, le maréchal Soult, le prince Putbus, le vicomte Palmerston, le duc de Palmella, le comte de Lowenhielm, le marquis de Dalmatie, le marquis de Miraflores, le marquis de Brignoles, le comte Sébastiani, le baron de Bulow, le comte Cruquembourg, le comte d'Andelot, le comte d'Arsocht, le baron Seydletz, le landgrave de Furtzenbourg, le comte de Bonde, le comte de Katting et le général comte d'Allen. Les nombreux domestiques de S. A. portaient une riche livrée écarlate et argent, et les chasseurs, dans leur nouvel uniforme, étaient aux portes de la salle du banquet. On a servi une magnifique vaiselle d'or et d'argent. Les journaux donnent des détails sur la grande fête donnée par le maréchal Soult dans son hôtel de Portland-Place. Depuis plusieurs jours d'immenses préparatifs avaient été faits à cette occasion. Les invitations étaient nombreuses. A une heure du matin des voitures arrivaient encore à l'hôtel dont la façade était illuminée et les abords garnis par la foule. A 10 heures 1/2, on comptait déjà plus de 5000 personnes réunies dans les salons. Le duc de Cambridge, la duchesse de Gloucester et le duc de Sussex ont été accueillis à leur arrivée par de vifs applaudissements qui ont retenti de nou-

veau à l'entrée du duc de Wellington dans Portland-Place. Dans la salle dite de la Bibliothèque était dressée pour le souper une table d'une longueur immense chargée de mets succulents et de vins exquis. On disait que les vins de France étaient ceux dont Napoléon avait fait garnir les caves de son lieutenant. Le service de dessert, composé de 200 pièces, était en or moulu de la valeur de 10,000 liv. st. (250,000 fr.); c'était un présent de l'empereur au maréchal. Une somptuosité élégante se faisait remarquer dans tous les détails de cette fête remarquable. Ce bal, qui est le premier qui ait été donné par un ambassadeur extraordinaire, n'avait pas besoin de cette circonstance pour attirer l'attention générale, on savait qu'il était offert par le maréchal Soult et par ses braves compagnons d'armes d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, d'Orana, etc., etc. S. Exc. (le maréchal Soult) a reçu avec la plus franche cordialité les sommités de l'armée anglaise, au nombre desquelles figuraient le duc de Wellington, surnommé par la nation anglaise le Néron de Waterloo; lord Hill, le vicomte Beresford, etc. L'orchestre, conduit par le fameux Strauss, a exécuté les contredances favorites de Nemours et de l'Etoile, et les walses de son répertoire. Les cavaliers étaient tous en uniforme ou en habit habillé; les dames étaient élégamment parées. Les danses se sont prolongées jusqu'au lendemain matin. Il serait trop long de citer les noms de tous les illustres personnages qui ont assisté à cette fête; il suffira de dire que tous ce que la capitale renferme de personnages de distinction tant anglais qu'étrangers, s'y trouvaient réunis. Dans la séance d'hier de la chambre des lords, le chancelier de l'échiquier a pris la parole pour solliciter le vote de la chambre en faveur du budget des dépenses faites pour le couronnement. Tout le monde, a-t-il dit, paraît s'accorder à reconnaître que la cérémonie a été célébrée à la satisfaction générale. Trois mille personnes de plus qu'au dernier couronnement ont été admises à voir la cérémonie dans l'abbaye de Westminster. Quant aux dépenses faites par le public de son plein gré pour voir le cortège, des renseignements que j'ai lieu de croire fondés portent à 200,000 liv. st. (5 millions environ) la somme payée par les curieux. Il y avait dans la capitale, en comptant les habitants des campagnes, plus de 2 millions d'âmes. L'orateur ministériel termine en demandant qu'il soit alloué à la reine 70,000 liv. st. (1,750,000 fr.) pour les dépenses du couronnement. La chambre a voté le crédit de 70,000 liv. st. demandé. Le bateau à vapeur BRAGANZA a apporté des nouvelles de Lisbonne du 2 juillet. Les ministres des finances, de la justice et de l'intérieur ont donné leur démission, mais la reine ne les a point encore acceptés. Les résidents anglais ont célébré le 28 le couronnement de la reine Victoria par un grand dîner qu'ils ont donné au Foreign assembly Room. Le contre-amiral sir John Ommanney, a donné aussi, le jour du couronnement, un banquet aux officiers de son escadre, et à ceux des vaisseaux de guerre français. On lit dans le STANDARD : L'extrait suivant d'une lettre de Bombay apportée par un exprès, a été affiché ce matin, dans le Café Américain : Les Russes ont pris pied en Perse, et se sont emparés de

Tehera, la capitale. Nous envoyions des troupes au golfe persique, mais il est impossible que 1000 hommes puissent être pris de la garnison de Bombay. Tous les bateaux à vapeur ont été mis en réquisition pour le transport des troupes. Le GLOBE rapporte ce fait différemment. Voici ce qu'il dit : Nous avons reçu, par l'entremise de M. Waghorn, la GAZETTE DE BOMBAY, du 21 mai, qui contient un article alarmant sur les affaires de la Perse. « On rapporte, y est-il dit, que M. O'Neil a reçu l'ordre de quitter la cour de Perse, ou l'a quitté spontanément, par suite de certains procédés contraires aux intérêts de l'Angleterre et qui dénotent peu d'égard pour cette nation. On assure que le capitaine Henuel a reçu, à Mushir, l'ordre de M. O'Neil de quitter cette place et de se mettre sous la protection du pavillon britannique dans le golfe persique, à son quartier-général de Bassadori. » L'auteur de l'article parle ensuite du bruit, d'après lequel un corps russe est entré au service de Perse, pour maintenir l'influence du czar dans les conseils du Shah, et ajoute : Les nouvelles, quoiqu'elles soient toutes arrivées depuis quelques jours de Perse par un navire, ont dû être considérées comme bien importantes, puisqu'elles ont donné lieu samedi à la réunion d'un conseil où l'on s'est occupé des mesures à prendre. Les vaisseaux suivants partiront pour le théâtre de la guerre aussitôt que possible, et nous pensons que l'armement seul ne peut qu'inspirer une terreur salutaire, attendu que le formidable ASTING est du nombre. Les autres vaisseaux sont le SÉNIRAMIS, le HUGH-LINDSAY, le HASTING, le COOTE, le TIGRIS, le SNAKE et le GRANT. On lit dans le SUN : « A la demande du gouvernement, le célèbre ingénieur Walker a fait un rapport sur le tunnel de la Tamise, ce grand ouvrage national. Il pense qu'il y aurait une grande imprudence à pousser plus loin les excavations sans adopter quelque plan pour donner plus de solidité au lit de la rivière entre la rive de Middlesex et le point où sont parvenues en ce moment les travaux dans cette partie de la rivière. Le fond est composé de matériaux si légers qu'on ne pourrait, sans s'exposer à des dangers très-graves et sans faire des frais considérables, continuer les travaux. M. Walker voudrait que deux rangées de pilotis fussent introduites dans le lit de la rivière, une de chaque côté de la ligne du tunnel, et que l'on remplît de terre l'espace entre les rangées. Ces opérations préliminaires exigeraient beaucoup de temps. M. Walker évalue la dépense à 10,000 liv. sterl. (250,000 frs.) »

FRANCE. — Paris le 10 JUILLET.

Une dépêche télégraphique adressée au roi Léopold est arrivée hier à Paris; elle a été expédiée immédiatement à Neuilly. M. Le Hon et le ministre de Prusse ont eu ce matin une longue conférence aux affaires étrangères. Des courriers sont partis dans la journée pour Bruxelles et Berlin. La cour des pairs a repris aujourd'hui à une heure la délibération dans l'affaire Lalay. A quatre heures et demie, l'arrêt n'était pas encore rendu.

FEUILLETON.

DE L'AVENIR DE L'INDUSTRIE.

Les arts industriels, dans leurs commencemens, ressemblent à l'enfance, qui, à peine débarrassée des langages et des lisières, essaie quelques pas timides et chancelans jusqu'à ce que, sentant que sa force est bien affermie, elle marche avec confiance et dans toute sa liberté. Ainsi nous ne sommes qu'au début des merveilles que doivent produire la vapeur et les chemins de fer, la nouvelle navigation, le gaz et les asphaltes; nous nous trouvons dans le premier étonnement de la puissance qui s'est révélée à notre époque, mais combien d'applications de ces procédés et de ces agens nous sont inconnues encore, et ne se développeront que comme des conséquences inévitables les unes aux autres! Les chemins de fer sont appelés à jouer un grand rôle dans l'ordre social. L'imagination peut déjà embrasser une partie des résultats que ce moyen si rapide de communication doit amener. Il semble que l'homme ait grandi de tout ce qu'il a conquis sur l'espace et le temps. L'habitant d'Orléans tressaille de joie en pensant que dans trois ans il se trouvera à quatre heures de distance de Paris. Quand nos vieilles grandes routes n'existeront plus, et que les chemins vicinaux eux-mêmes seront des chemins de fer, le mot lie ne sera retenu que par les érudits; les heures et les minutes serviront seules à indiquer la longueur des voies de communications. On dira : Lyon est à douze heures de Paris, Bordeaux à quinze, Lille à huit, etc. Paris sera une ville dont les faubourgs auront leur extrémité à Orléans, Chartres, Rouen, Amiens, Troyes et Auxerre; au-delà sera la banlieue. Comme les habitants de la vieille ville pourront en très-peu de temps se transporter hors et loin des barrières, et aller prendre leurs repas à Saint-Germain, à Versailles, à Melun ou à Etampes; comme il serait contre la raison que l'on soumit à des visites d'une heure et plus des convois faisant 8 à 10 heures en 50 minutes, on reportera les bureaux de l'octroi à 50 lieues de distance. Il n'y aura que ce moyen pour

assurer la perception et prévenir l'incompatibilité des visites faites par les agens du fisc avec la célérité qu'exige cette manière de voyager. Il est à douter que les douanes elles-mêmes soient possibles. Le transport par les chemins de fer, simplifié et rendu économique au moyen de procédés nouveaux, deviendra général d'ici à un demi-siècle; et recevra une foule d'applications secondaires. Qui pourra, en effet, souffrir la lenteur de nos diligences et de la poste elle-même, la coûteuse et indolente marche de nos rouliers, les ornières et les fondrières de nos chemins vicinaux? L'impulsion sera donnée de proche en proche, et le système aboutira à un vaste réseau qui, comme l'organisation artérielle, se composera de toutes les grandes et petites ramifications par lesquelles communiquent entre elles toutes les parties de la France. Il est une application secondaire qu'on doit s'étonner de n'avoir pas encore vu s'établir : c'est celle des chemins de fer temporaires et mobiles pour les exploitations et les grands travaux. Si vous traversez le jardin du Luxembourg, vous trouvez des allées dégradées et profondément sillonnées par les lourds charriots qui transportent les pierres de taille. Six forts chevaux peuvent à peine traîner leur énorme charge dans les ornières que les roues ont creusées. Ailleurs, vous trouvez dans des charnières qu'ils font avancer péniblement sur un terrain inégal. Pourquoi n'aurait-on pas des rails et des waggons, pouvant se placer et se déplacer, aux carrières, aux mines, à certains transports dans l'intérieur des villes? C'est une industrie à créer et que le temps développera. Déjà on les courbes et pouvant ainsi éviter les accidents de terrains, qui ont lieu à des travaux ruineux. Voici une application toute nouvelle et que les États-Unis, le pays des merveilles industrielles, viennent de nous révéler. On construit des villages qui se déplacent et qui voyagent sur les chemins de fer; de même, qu'en Chine, des populations ont leurs maisons sur les fleuves et changent de station selon leur gré. Ces longues lignes de waggons qui glis-

sent sur les chemins de fer ne ressemblent-elles pas déjà à des habitations alignées comme des roues mouvantes? On comprend que l'on ait trouvé le moyen de transporter ainsi des villages dans un pays de colonisation où les émigrants doivent se rendre sur place, en emportant tout ce qui leur est nécessaire. Quand les voyages sur les chemins de fer seront d'une certaine étendue et dureront plusieurs jours, quand on traversera l'Europe dans tous les sens, et que l'on aura acquis une puissance d'impulsion capable de faire mouvoir les plus grandes masses, les transports seront une navigation par terre. Alors on construira des voitures spacieuses et combinées pour toutes les nécessités de la vie, et où les voyageurs, comme dans les bâtimens à vapeur, trouveront à s'alimenter et le repos pendant la nuit. Alors on ne connaîtra plus ces immenses et bruyants repaires que l'on appelle auberges, et où l'on perd un temps précieux sans presque prendre de repos. Le transport lui-même servira d'hôtellerie, et l'on habitera des appartemens roulans. Le moyen d'obtenir une grande force motrice par d'autres procédés que ceux actuellement en usage n'est peut-être pas si éloigné qu'on le croit. La découverte de Dewenport, qui consiste dans le galvanisme et la magnétisme employés comme agens, peut ouvrir une ère nouvelle. La grande consommation de combustible qu'exige le système par la vapeur menaçait dans l'avenir la consommation générale et l'industrie elle-même. Les ressources houillères et forestières ont des limites, et nous ne sommes qu'au début de la navigation de terre et de mer par la mécanique. Mais voici un agent de plus haute puissance, qui fonctionne par le moyen du magnétisme, dont la force est plus que décuplée au moyen des piles galvaniques. Le zinc et l'aimant vont-ils détrôner la vapeur? On le croit, puisque la pratique est venue confirmer la théorie et que de grands ateliers, en Angleterre, fonctionnent par ce nouveau procédé. Alors serait levé un des principaux obstacles de la navigation de long cours, car la vapeur ne pouvant être obtenue que par le moyen d'un combustible coûteux, et qui occupe une grande place dans les vaisseaux, les nouveaux procédés étaient peu applicables à la navigation du com-

Le bruit courait hier soir que la cour avait déclaré la culpabilité, et qu'il ne lui restait plus qu'à statuer sur la peine.

On assure que la session des chambres sera close le 14 juillet. Cette date mémorable qui exhume tous les souvenirs révolutionnaires de la prise de la Bastille a donné une nouvelle consistance aux bruits qui ont couru il y a quelques semaines sur une séance royale de clôture.

Le roi, dit-on, doit prononcer un discours dans lequel certains points de la politique générale seront touchés et traités avec quelque hardiesse. La question belge, la question espagnole apparaîtront vivaces de tout l'appui que leur prêteront la France et l'Angleterre plus étroitement unies que jamais.

On a remarqué, hier, au bureau de poste de la chambre des pairs que plusieurs lettres et paquets étaient à la destination de la Suisse et du canton de Thurgovie. C'était sans doute le compte rendu du procès Laity qui était envoyé à Louis Napoléon.

M. Aguado était, dit-on, ces jours derniers en conférence avec les agents du gouvernement espagnol, afin de poser les nouvelles bases de l'emprunt espagnol. On assure que M. Aguado établit maintenant des conditions aussi dures que M. Lafitte.

Les commissaires haïtiens qui sont arrivés en France à bord de la Néréide, pour s'entendre avec MM. de Las Cases et Baudin, et le gouvernement français, au sujet des 5 millions envoyés par Haïti, doivent repartir pour Brest dans les premiers jours du mois prochain, afin de retourner à Haïti.

Le Courrier des États-Unis du 16 publie des nouvelles du Canada dont il résulte qu'un certain nombre d'insurgés, les mêmes, à ce qu'on croit, qui ont incendié le bâtiment Sir Robert Peel, se sont emparés d'une partie des îles qui se trouvent dans le fleuve St.-Laurent, et qu'il sera très-difficile de les en chasser.

On avait parlé de l'invasion des troupes persanes dans la province de Herat, dont elles menaçaient la capitale. On apprend de Smyrne que les différends qui armaient l'un contre l'autre les deux pays sont en voie d'arrangement.

LES RAILS D'ARGENT. — Nous avons vu dernièrement un appareil d'une rare élégance. Chez M***, qui affecte et a adopté les manières anglaises, on avait, à la fin du dîner, enlevé la nappe, et sur une magnifique table d'acajou, percée de distance en distance de petits trous, on vissa en un moment deux rangées circulaires de rails d'argent; sur cette voie, un petit wagon, aussi d'argent, était tiré par une locomotive, doucement chauffée à l'esprit de vin.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre particulière de Logrono, du 2 juillet, porte que l'attaque d'Estella aura lieu avant le 15; Espartero attend l'arrivée des divisions de Ribero et de Quintana pour commencer cette attaque.

Un aide-de-camp d'Onnell est arrivé à Logrono avec trois Basques envoyés par Munagorri. Ils sont immédiatement partis pour Viana, où se trouve le généralissime. On assure qu'ils sont chargés de lui annoncer que les fueros adhèrent au gouvernement de la reine, à condition qu'on respectera les fueros et privilèges des provinces basques.

On écrit de Madrid, 5 juillet : Il paraît que la clôture de la session n'aura pas lieu le 8 du

merci; tandis qu'ici des barres aimantées et quelques piles de zinc galvanisé suffiront comme moteurs.

L'industrie des asphaltes s'est développée avec une rapidité inouïe. Aucune autre découverte n'a présenté de tels progrès en si peu de temps; n'a été si économique comparativement au grès, à la pierre et au granit, n'a reçu encore que très peu d'applications. Il est destiné à s'étendre à beaucoup d'usages lorsque son prix sera moins élevé, qu'il ne dépendra plus des grandes spéculations de la bourse, et quand il sera sur la même ligne que le plâtre, la chaux et la brique.

On a ri, il y a vingt ans, au théâtre des Variétés, d'un homme lampiste nommé M. Lantiméche, représenté par l'imitable Potier, qui prétendait éclairer tout Paris avec un seul quinquet, un immense quinquet. Il ne faut jurer de rien; ce qui est une facétieuse hyperbole dans un temps devient plus tard une réalité.

courant comme on l'avait annoncé. Le bruit courait hier que le ministère de l'intérieur allait subir une modification, et que le secrétaire d'état actuel serait remplacé par M. de Torrejos.

On s'accorde à dire que Munagorri a déjà réuni 2,400 hommes; on dit qu'il aura bientôt organisé 6 bataillons et que tout le monde s'étonnera en apprenant le nom du général qui sera investi du commandement de ces forces; il a de fréquentes conférences avec le commodore anglais lord John Hay.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 10 juillet : On apprend qu'il a plu à S. M. de faire présent à la compagnie des artilleurs volontaires de la scierterie active de cette résidence de deux pièces de 12. Cette compagnie est commandée par le lieutenant P. Borst.

Le Journal de La Haye publie dans tous ses détails la discussion de la chambre des pairs en France relative à la Belgique.

On écrit d'Amsterdam, le 10 juillet : On attend ici au premier jour le grand-duc Michel de Russie avec une suite nombreuse.

Les états provinciaux de la Hollande se sont déclarés favorables au dessèchement du lac de Haarlem et ont voté une somme annuelle de 60,000 fl. pendant 10 ans pour cet objet.

Le dictateur de Paraguay, le célèbre docteur Francia, est mort et avec lui finit le gouvernement le plus étrange qui fut jamais. Ses adhérents les plus serviles, craignant la vengeance des habitants de l'Ascension, ont quitté le pays et se sont réfugiés à Montevideo.

BELGIQUE — Bruxelles, le 11 juillet.

A l'heure qu'il est, le nouvel emprunt belge est émis sur les bourses de Londres et de Paris, et s'y négocie comme à celles de Bruxelles et d'Anvers. Cependant les titres ne sont pas encore délivrés, mais on s'occupe avec activité de leur confection, qui sera terminée sous peu.

Bruxelles, le 11 juillet. (5 heures.) Affaires calmes, cours sans fluctuations. Nous sommes complètement dans la morte saison. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/4 A., 4 p. c. 95 3/4 p. c. 75 1/2 3/4 A., Société Générale titres en nom B. 85 P., certificats au porteur émission de Paris 1700; Société de Mutualité 1170 (117) A.; Banque de Belgique 1420 (142) A.; Actions-Réunies 1027 50 (102 5/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1155 (115 1/2) P.; Sarslongchamps 1780 (178) A. Bray et Mauge 124 1/2 (62 25); Chemin de fer: Sambre et Meuse 95 1/4 (47 25), Cologne 1000 et A.; Caisse de Valenciennes 962 50 965 fait et reste A., primes à un mois 972 50 dont 10, demandées, cette valeur n'a pas été cotée hier à Paris, emprunt de la ville 99 P.

La Société des Fonds Publics est définitivement constituée depuis hier au soir; le nombre des membres fondateurs s'élève à 76.

Un des grands perfectionnements des principales découvertes, c'est la recherche et l'application des procédés économiques par lesquels les inventions tendent à se généraliser. C'est ainsi que, pour les chemins de fer et les canaux, on a cherché le moyen d'opérer par la mécanique les travaux de déblais et de remblais qui sont les plus coûteux.

Les plus belles découvertes dans leurs principes, alors même qu'elles agissent, peuvent être considérées comme étant à l'état de théories, tant qu'elles n'ont pas acquis tout le développement dont elles sont susceptibles. Voyez quelle distance il y a de la typographie actuelle, avec ses presses mécaniques, ses clichés et ses moyens simples et rapides d'exécution, à ce qu'elle était au 15^e siècle!

Toutefois, il y a des époques privilégiées où l'esprit humain s'élançait comme d'un bond bien au-delà de sa marche ordinaire. La poudre, l'imprimerie, la boussole, le thermomètre sont venus à peu de distance l'un de l'autre pour agrandir tout d'un coup l'horizon de l'intelligence, et créer une civilisation nouvelle en multipliant les rapports des familles sociales entre elles.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Huile de colza tient prix, celle de lin un peu mieux; graines précédents prix, tourteaux de colza en faveur, dito de lin faibles. D'assez fortes parties grain de lin ont été traitées hier pour être exportées en France; on est assez d'opinion que le produit de notre récolte en grain de lin sera peu abondant.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoins 22 1/4 1/8 22 au comptant, P. à terme, Banque de l'Industrie 114 1/2 115 A. 114 1/2 A. 115; Banque Commerciale 128 129. On ne sait encore rien de bien précis sur le but et le capital de la nouvelle Banque ou Société dont les actions se négocient depuis hier, mais voici les noms des chefs: Directeur, E. Pascal; Administrateurs, MM. Vandewiel, Terwagne, Soloyns Mosselman.

LIÈGE, LE 12 JUILLET.

En parlant, il y a quelques jours, du conflit qui s'est élevé entre le Conseil communal de Namur et le commandant militaire de cette place, nous avons fait dépendre notre opinion de quelques renseignements ultérieurs, et surtout de la solution de deux questions de fait, qui nous semblaient fort importantes: La première était celle de savoir, si la veuve Marcotti habitait, par autorisation du collège échevinal, la chambre où son mari est décédé; la seconde, si la caserne Saint-Martin est actuellement occupée par la troupe.

Une nouvelle consultation de M. l'avocat Ghilain vient de paraître, et les deux questions que nous avons soulevées y sont résolues. L'une négativement, l'autre affirmativement. Voici comme le mémoire s'exprime à ce sujet: L'adjudant sous officier Marcotti, envoyé, le 15 juillet 1852, en subsistance au dépôt du 7^e régiment d'infanterie, est décédé en 1855, dans la chambre n^o 52 de la caserne St-Martin, qu'il habitait avec sa femme et ses enfants. La position malheureuse d'une veuve sans ressources, chargée d'enfants, excita la commisération de M. le commandant de place, qui permit que la famille continua à occuper cette chambre. Voilà le fait dans toute sa pureté. La veuve Marcotti n'avait d'autre titre à sa possession que la tolérance du commandant de la place. Jamais celui-ci n'a connu d'autorisation du conseil échevinal, et soit judiciairement, soit extra-judiciairement, il n'a été rapporté aucune preuve de l'existence de cette prétendue autorisation.

Maintenant, à moins que l'administration communale de Namur ne prouve que l'autorisation du collège échevinal était nécessaire pour que la veuve Marcotti put habiter la caserne, et que cette autorisation a été réellement accordée; à moins qu'elle ne prouve que la caserne est inoccupée actuellement, et entièrement à la disposition de l'autorité civile, nous regardons l'expulsion de la veuve Marcotti, par le commandant de place, comme un acte très-légal, et nous pensons que l'ordonnance sur référé de M. le président du tribunal qui ordonne la réintégration de cette femme doit être annulée. Les commandants de place ont exclusivement la force des casernes occupées par la troupe, et ni une décision de l'autorité communale, ni un jugement quelconque ne sauraient leur enlever ce droit qui leur est formellement garanti par les lois existantes.

Parmi les coutumes du moyen-âge que nous voyons successivement revivre en France, il faut ranger la chasse aux faucons, qui depuis longtemps y était entièrement oubliée. D'ici à quelques années, si cette mode parvient à se généraliser, chaque grand seigneur aura sa fauconnerie, comme il a son parc. Au siècle de Louis XIII, la Belgique expédiait,

de fer, le gaz et les asphaltes, les mécaniques, le sucre de betteraves, ont considérablement étendu le cercle et ouvert une ère nouvelle qui sera féconde en résultats moraux et matériels. Nous disons moraux, parce que le concours de tant de merveilles cache une pensée qui ne nous est pas encore révélée, et nous sera connue quand le temps sera venu. Nous travaillons un peu comme les taupes et les abeilles, dans l'obscurité; mais la lumière se fera.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que tout cela est le résultat de vingt-trois ans de paix européenne, phénomène depuis longtemps inconnu. Est-ce la paix qui a développé l'industrie? Est-ce l'industrie qui, en se développant, a fait une nécessité de la paix? C'est la curieuse question à examiner. Disons, quant à présent, qu'il y a eu probablement influence de l'une sur l'autre, et que si la paix a créé tant d'intérêts positifs, les intérêts, de leur côté, ont porté les esprits vers le maintien de la paix.

Toutefois, c'est une grande et intéressante époque que celle-ci, et il y a plaisir à vivre, ne fût-ce que par curiosité. Les vieillards peuvent se plaindre d'être venus trop tard; les jeunes gens ont devant eux un bel avenir. La cause principale de ce que nous voyons est l'application des intelligences à l'étude des lois de la création. Dans notre orgueil, nous nous disons inventeurs; mais nous ne faisons qu'explorer, approfondir, analyser et trouver enfin les conditions et les propriétés des éléments que le créateur, ou le véritable inventeur, a mis à notre disposition. Jouissons donc de tous ces biens sans en abuser, sans trop en tirer vanité. Navigons rapidement sur les mers et sur les flèves, courons sur les trottoirs d'asphalte, hissons les ténébreux de nos rues et de nos demeures avec la lumière Brummond, écrivons sur le papier mais, buvons l'eau avec la Seine épurée et clarifiée dans les fontaines publiques; tout cela est bon, tout cela double la durée de la vie en simplifiant, en resserrant le temps et les espaces. Il est impossible qu'une si grande révolution dans l'ordre matériel ne prépare pas pour le monde une situation morale et politique meilleure, car après la matière viennent les idées qui conservent.

chaque année, en France, une grande quantité de ces oiseaux, dressés pour la chasse. Aussi les gentilshommes et les princes de cette époque entretenaient-ils, à grands frais, des fauconniers dans nos provinces, et surtout à Valkens-Weert (QUARTIER DES FAUCONS), village situé dans la province de Limbourg, à deux lieues de Maseyck. Aujourd'hui cette industrie se relève. Différents transports de faucons, destinés pour le midi de la France, ont traversé notre ville. Ces gracieux oiseaux, dont la tête était couverte d'un chaperon rouge surmonté d'un plumet, et dont les pattes jaunes étaient retenues par des chaînes d'acier très-minces et très-flexibles, étaient escortés d'une foule de curieux qui cherchaient à deviner ce que cela signifiait. Un fauconnier chargé d'un de ces transports, assurait qu'on avait pris, l'hiver dernier, à Valkens-Weert, un nombre considérable de ces oiseaux, qui se vendaient soixante francs par tête. C'est là une nouvelle branche de commerce dont beaucoup d'entre nous ne soupçonneraient pas même l'existence.

Pour réparer les dégâts causés par les pluies, et égaliser le sol de la place St-Lambert, on vient d'y étendre quelques couches de gravier. Fera-t-on bientôt la même chose pour le quai d'Avroy, ou bien laissera-t-on cette belle promenade se dégrader complètement?

Quand un étranger s'arrête sur la place du spectacle, qu'il contemple les maisons élégantes qui l'entourent et les jardins de la Sauvenière qui s'élevaient en amphithéâtre derrière ces habitations, il est vivement surpris, s'il reporte ensuite les yeux sur la salle de spectacle, de l'aspect que lui offre la façade noire et enfumée de cet édifice. Mais s'il pénètre dans l'intérieur de la salle, sa surprise augmentera encore, en voyant l'état de délabrement où se trouve une partie de l'enceinte réservée au public. Le parterre surtout ressemble à un corps de garde. Les banquettes sont complètement dégradées. La toile qui les recouvrait est déchirée et les lambeaux qui en restent sont tachés partout. Le parquet est, à peu près, dans le même état. Les dossiers des bancs sont tellement sales qu'ils laissent des empreintes noires sur toutes les robes. Les galeries ne sont pas mieux entretenues. Tout atteste une incurie d'autant plus inexplicable qu'une somme de 4000 francs est annuellement affectée aux réparations et aux ornements de la salle!

Depuis quelques jours, on voit circuler, dans nos rues et sur nos places publiques, un grand nombre de jolies Anversoises dont les manes et les bonnets à barbe attirent l'attention des promeneurs. Grâce au chemin de fer, elles viennent visiter une ville bien différente de celle où elles habitent, sous le double rapport de sa situation et de ses mœurs. Plusieurs d'entre elles se plaisent beaucoup à Liège et ne la quittent qu'à regret. Gand et Bruxelles nous envoient également leur tribut. Aussi la ville est-elle plus animée qu'elle ne l'est ordinairement en été.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le conseil provincial a procédé à la nomination des membres de la députation permanente. 49 membres prennent part au vote.

M. Seronx obtient 45 voix, M. de Tornaco 2, M. Gouvy 1. 1 billet blanc.

M. Hubart obtient, au 1^{er} tour de scrutin, 24 voix, M. Elias 22, Delechy 1. — 1 billet blanc.

Au 2nd tour de scrutin, M. Hubart obtient 24 voix, M. Elias 25.

M. Lhonneux obtient 50 voix, M. Elias 19.

M. Gouvy obtient 47 voix, Tornaco 1. — 1 billet blanc.

En remplacement de M. Boussemart, non réélu conseiller: M. Lekeu obtient 26 voix et M. Woot de Trixhe 22. — 1 billet blanc.

Ainsi MM. Seronx, Hubart, Gouvy et Lhonneux sont réélus membres de la députation permanente, et M. Lekeu a été nommé en remplacement de M. Boussemart.

Nous applaudissons vivement à l'élection de M. Lekeu. Il était impossible de faire un meilleur choix.

Hier a eu lieu le dîner offert aux membres du conseil provincial par le président M. Nagelmackers; un toast a été porté au roi, et un autre à M. le président; la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant le repas.

Malgré l'interruption de la navigation pendant une partie des premiers mois de l'année, le mouvement maritime du semestre qui vient de finir, a encore été plus considérable que celui du semestre précédent. Le nombre des navires entrés au port d'Anvers est plus grand, le tonnage plus fort, et nous voyons par les relevés du mouvement des marchandises que la aussi la progression continue.

L'importation des matières premières nécessaires à l'industrie s'accroît sans cesse. Dix-huit mille balles de coton avaient été importées pendant le premier semestre de 1857, l'importation de 1858 dépasse vingt-huit mille balles. Il y a eu cette année une importation de cent cinquante-deux mille cuirs contre quatre-vingt mille importés dans la première moitié de l'année dernière.

A l'exportation, des différences également remarquables se présentent en faveur de 1858; l'accroissement porte particulièrement sur les clous, les machines et mécaniques et autres ouvrages en fer, sur la ceruse, les coutils, les cristaux, etc.

En signalant ces faits, nous croyons inutile de revenir sur les réflexions qu'en tant d'occasions déjà des faits semblables nous ont suggérées; ils confirment seulement que la prospérité du pays n'est point arrêtée, et que son développement industriel et commercial s'accroît sans cesse. La crise financière anglo-américaine de 1857 a été sans influence pour en arrêter l'essor; l'agitation politique de 1858 paraît devoir être également impuissante. (INDEP.)

— A l'exemple du Luxembourg, le conseil provincial du Limbourg a décidé, dans sa séance du 9 juillet que l'adresse au roi contre l'exécution des 24 articles, adoptée dans sa dernière séance, serait portée en corps au pied du trône.

— M. le gouverneur de la province a averti dernièrement les collèges des bourgmestres et échevins que le gouverne-

ment a pris avec M. Brogniez, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'Etat, à Cureghem, des arrangements par suite desquels ce professeur a consenti à abandonner au domaine public trois instruments applicables à la médecine vétérinaire opératoire qu'il a inventés, et qu'en conséquence de ces arrangements M. le ministre a adressé, avec un mémoire explicatif, un exemplaire de chacun de ces instruments appelés KÉRATOME, BOULSOUR et FIXATEUR, au gouvernement de la province de Liège, où ils seront exposés à la libre inspection des vétérinaires de la province.

— Quatre éditions de la brochure de M. Dumortier sur les 24 articles sont déjà épuisées. La cinquième sera mise sous presse la semaine prochaine. Ce succès inouï témoigne de l'impopularité du traité du 15 novembre.

— On écrit de Bruges, le 10 juillet:

Une partie du personnel d'exploitation du bureau de M. De Ridder est partie de Gand pour Malines, afin de se rendre auprès de M. l'ingénieur Groetlarts, chargé de la direction de cette branche d'administration. M. De Ridder nous a quitté définitivement; il est parti pour Paris.

— On écrit de Cologne, le 8 juillet:

Voici des détails sur les travaux de notre chemin de fer vers la frontière belge. Les terrassements commencés seulement au mois de mai, se poursuivent à quatre endroits différents. A-peu-près la treizième partie de ces ouvrages est déjà achevée, et, dans deux ans, le tout pourra être terminé; 500 ouvriers terrassiers ont commencé les travaux; leur nombre s'élève déjà 1500, et l'on croit qu'il sera porté, sous peu, au double. Les travaux de maçonnerie avancent en différents endroits. Les travaux souterrains dans deux tunnels à Nirm, près de Koenigsdorf et près d'Aix-la-Chapelle, sont en pleine activité; 1675 personnes y sont journellement occupées. Beaucoup de rails ont déjà été fournis, de manière qu'ils peuvent être placés partout où les ouvrages sont assez avancés. Les rails livrés par nos fabrications indigènes se font remarquer par la qualité supérieure du fer. Des 7 locomotives que l'on attend d'Angleterre, la première va arriver incessamment; quant aux waggons et autres voitures de transport, un contrat va être signé avec une maison considérable qui en fera la fourniture. Les achats de terrains se poursuivent assez régulièrement, car sur toute la longueur de 11 1/2 milles, il ne reste plus à acquérir qu'environ 285 arpens (journaux). Dans la plupart des communes, ces acquisitions ont été faites à l'amiable; mais dans les environs de Cologne seulement ont s'est vu forcé d'avoir recours à l'expropriation forcée.

— La renommée que le délicieux violoniste Ole-Bull a acquise dans les pays étrangers, vient de lui valoir dans son pays (il est Norvégien) une distinction bien méritée. Le roi de Suède lui a accordé la décoration de l'ordre de Wasa en brillants.

— On a remarqué une nuée épaisse de mouches cantharides dans la forêt de Raimes; elles frappent la vue et l'odorat. En secouant un seul arbre ou en ramassant plusieurs boisseaux. Nous ne savons à quoi attribuer cette quantité de cantharides, qui appartiennent plutôt aux provinces méridionales qu'au département du nord. (ECHO DE LA FRONT.)

— On essaie en ce moment à Londres, sur la Tamise, un bateau dont le mécanisme sera mu par le vif-argent. Les expériences faites jusqu'à ce jour ont eu un résultat favorable. On est obligé de ne développer qu'une force très-secondaire, dans la crainte d'une rapidité telle, que le bateau courrait le risque de se briser s'il rencontrait le moindre obstacle. La difficulté n'existe plus que dans l'invention d'un frein régulateur.

CONSEIL PROVINCIAL.

SÉANCE DU 11 JUILLET. — PRÉSIDENCE DE M. NAGELMACKERS.

La séance s'ouvre à 10 heures et demie par l'appel nominal. Absents: MM. de Chestret, Ernst; tous deux ont justifié leur absence.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Communications: 1^o l'église St-Jacques demande un subside. La ville et l'Etat en ont également promis, mais ils sont subordonnés à l'octroi d'un pareil subside par la province.

2^o M. de Potesta, de Mean et Van den Steen, demandent que l'ingénieur Franck, auteur du projet de route de Huy à Stavelot par la Sarthe, soit appelé dans la 5^e commission, ainsi que les membres connaissant les localités, avant que cette commission ne fasse son rapport.

3^o Quelques particuliers de Verviers prient le conseil d'user de son influence auprès du gouvernement, afin d'obtenir le prompt achèvement de la route de Verviers à Francorchamps.

4^o Le conseil communal d'Esneux demande un subside de 53,000 frs. pour construction d'un pont sur l'Ourlhe.

5^o MM. David, Grosfils et Arnould demandent que le conseil provincial s'adresse au gouvernement, pour que la partie du chemin de fer de Liège à la frontière prussienne soit commencée sans retard. L'urgence ayant été déclarée, on commence la discussion sur cet objet.

M. Deléage informe le conseil que l'on vient de recevoir du ministère des travaux publics l'ordre de commencer les travaux du chemin de fer, mais à Vaux-sous-Chèvremont et à Chaudfontaine seulement, communes dans lesquelles les travaux rencontreront le plus de difficultés.

M. Davignon pense que, malgré les explications données par M. Deléage, il importe que le conseil émette le vœu que les travaux soient promptement entrepris. Depuis long-temps on nous fait des promesses, il est temps qu'on les accomplisse. — La proposition est adoptée. La députation est chargée de faire connaître ce vœu au gouvernement.

6^o Les mêmes demandent en outre que le conseil s'adresse au gouvernement pour que l'on construise promptement une nouvelle maison d'arrêt à Verviers, ou du moins que l'on répare celle qu'il existe. — Le conseil charge également la députation de faire connaître ce vœu au gouvernement.

7^o M. Vandebosch, de Tirlemont, envoie au conseil un mémoire sur la direction à prendre par le chemin de fer destiné à relier Namur aux grandes lignes de ce chemin.

1^{er} OBJET. — L'ORDRE DU JOUR.

Discussion du rapport sur les réglemens relatifs aux charges locales. Les conclusions du rapport, tendant à ce que les réglemens ne fussent pas révisés, pour la bonne raison qu'il n'en existe pas dans la province, sont adoptées.

2nd OBJET. — Discussion du rapport sur la fourniture du mobilier pour les casernes des gendarmes de la province. Les conclusions du rapport tendant à ce que les marchés conclus par la députation soient ratifiés, sont adoptées.

3rd OBJET. — Discussion du rapport sur la demande d'un subside, formée par le commissaire d'arrondissement de Huy, pour le dépôt des archives du commissariat. Les conclusions du rapport tendant à ce qu'un subside de 500 francs soit accordé seulement, pour autant que le commissaire de district procure un local fixe et exclusivement destiné aux archives.

M. de Potesta fait ressortir la haute importance de ces archives parmi lesquelles se trouve beaucoup de titres de propriété, la vente des biens domaniaux s'étant toujours faite devant les sous-préfets: il pense donc qu'il serait utile d'allouer une somme de 500 frs. pour fourniture d'un local propre au dépôt de ces archives et de s'adresser au gouvernement pour qu'il accorde encore cette somme.

M. Nicolai fait observer que le commissaire de district reçoit une indemnité de 5,000 frs. pour frais de bureaux, qu'à ce prix il peut très-bien se procurer à ses frais, un local convenable. L'importance de ces archives est du reste fort petite, la plupart des pièces offrant quelque intérêt ont été transportées au chef-lieu de la province.

L'amendement de M. de Potesta est rejeté. Les conclusions du rapport sont adoptées.

4th OBJET. — Discussion du rapport de la 5^e commission sur la demande faite par l'entrepreneur des routes de Liège à Bierset et de Rocour à Fexhe et Sllins, d'une indemnité pour débatement de neiges en avril 1857. Les conclusions du rapport tendent au rejet.

M. Wilmar appuie la demande d'un subside. Il se fonde sur la quantité de neige vraiment extraordinaire qui est tombée. Il assimile cet événement à un cas de force majeure que l'on ne peut sans injustice mettre à charge de l'entrepreneur.

M. de Longrée combat le préopinant. Il prétend que l'entrepreneur doit courir les chances de son entreprise. S'il fait des pertes quand il tombe plus de neiges que de coutume, il fait aussi des bénéfices quand il ne tombe pas de neige du tout.

M. Delfosse énonce la même opinion. Tout le monde se ferait entrepreneur si on était certain d'une indemnité en cas de perte. Il rappelle que le conseil communal de Liège, a, en dernier lieu, rendu une semblable décision sur une demande analogue formée par l'entrepreneur du débatement des neiges dans cette ville.

M. Dubois prétend que les conventions doivent toujours s'interpréter dans la commune intention des parties; or, il n'a pas été dans l'intention des parties de rendre responsable l'entrepreneur d'un événement qui n'était dans les prévisions de personne.

M. Delfosse rappelle que l'hiver de 1857 avait été fort doux et que ce n'est qu'en avril qu'il est tombé beaucoup de neige. Il pense donc que ce qu'une partie de la saison a eu de trop rigoureux peut se compenser avec ce que l'autre a eu de trop doux. Rien ne prouve que l'entrepreneur soit en perte, il est possible que l'entreprise soit favorable malgré les travaux extraordinaires qu'elle a exigés, et dans ce cas, pourquoi accorder des subsides. Il insiste sur la considération que l'usage de donner des subsides est mauvais, en ce qu'il peut donner lieu à de grandes injustices, et en ce qu'il rend inégales les chances de la concurrence puisque les entrepreneurs qui se croient bien vus de l'administration, se hasardent à faire des propositions plus avantageuses, dans l'espoir d'obtenir un subside.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. de Tornaco fait un rapport sur le réglemen pour la perception de la taxe des chiens. Cette taxe ayant été maintenue par l'arrêté royal du 6 octobre 1857, un nouveau réglemen pour sa perception devenait nécessaire. Il a été rédigé par la députation et soumis par elle à l'approbation du roi. Cette approbation n'a été obtenue qu'avec quelques modifications.

Le rapporteur trouve ces modifications défectueuses, néanmoins il conclut à ce que le conseil approuve le réglemen tel qu'il est.

M. Nicolai pense que les amendes sont trop élevées. Ceux qui négligeront de déclarer leur chien seront le plus souvent des malheureux, et on recule devant la nécessité de leur infliger une amende aussi élevée.

M. Delfosse ne trouve pas que les amendes soient trop élevées puisqu'elles ne dépassent pas la somme de 15 à 25 frs.

M. Nicolai propose l'amendement suivant: Charger la députation permanente d'insister auprès du gouvernement pour qu'il adopte les modifications qui existaient dans le premier projet de réglemen, et ne voter le réglemen actuel que comme provisoire. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

M. Van den Steen, au nom de la 2^e commission, fait un rapport relatif à la décharge en matière de contribution foncière accordée à un habitant imposé par double emploi dans la commune de Paifve et de Norderheim. Il conclut à ce que la décision de la députation permanente soit approuvée. — Le conseil adopte ces conclusions à l'unanimité.

M. Lombard, au nom de la 3^e commission, présente un rapport sur l'emploi en fonds nationaux des sommes perçues de 1850 à 1857 pour la construction du canal de Bois-le-Duc à Maestricht.

Deux moyens se présentaient pour employer ces sommes: on pouvait acheter des bons du trésor à 3 1/2 pour cent ou bien des obligations de l'emprunt à 4 pour cent, au cours de 95 3/4; la commission a donné la préférence aux bons du trésor. S'ils rapportent un intérêt moindre, ils ont l'avantage d'être remboursables à jour fixe, tandis que les obligations de l'emprunt sont soumises aux fluctuations des cours.

Les conclusions du rapport sont donc que l'on achètera des bons du trésor pour une somme de 250,000 fr. et que ces bons seront déposés en les mains de M. le gouverneur de la province. — Que l'on emploiera de la même manière les 16,850 frs., produit des centimes additionnels perçus pour le même canal, dans les neuf premiers mois de 1850, aussitôt que cette somme aura été remise à la province. — A demain la discussion de ce rapport.

M. Wilmar lit une pièce assez longue en réponse au rapport fait par M. Delfosse, dans la séance du 5 juillet, relativement aux routes.

Il justifie les nombreux retards que l'on a éprouvés dans la présentation des projets, mais affirme que le rapport sur la route de Huy à Stavelot a été par lui envoyé aux autorités provinciales.

Cette pièce se trouve effectivement sur le bureau de la 5^e commission. M. Delfosse se justifie en disant que ce rapport n'avait jamais été adressé à la députation et qu'il n'en avait pas connaissance lorsqu'il a fait son rapport.

M. le gouverneur fait savoir que ce rapport ne lui est parvenu que le 4, veille du rapport de M. Delfosse.

M. de Berlaymont se plaint avec aigreur de l'irrégularité avec laquelle cette pièce est parvenue à la 5^e commission. La séance est levée à 2 1/2 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 JUILLET.

Naissances: 5 garç., 4 filles.
Décès: 1 garç., 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir:
Lambert Grise, âgé de 45 ans, maçon, faubourg Ste.-Marguerite, célibataire. — Marie Agnès Libert, âgée de 37 ans, sans profession s. rue Pierreuse, épouse de François Julien.

ANNONCES.

FÊTE DE STE.-MARGUERITE. — Dimanche, Lundi, Mardi et Jeudi, 15, 16, 17 et 19 courant, on JETTERA DES ROUES D'OIES et de GROS DINDONS, chez J. J. Keppenne.

A L'OCCASION

DE LA

FÊTE de S^{te}. MARGUERITE

Il y aura BAL à FONTAINEBLEAU dimanche 15 juillet, lundi 16, mardi CONCERT suivi d'une partie de DANSE et jeudi BAL.

Une tente majestueuse, un jardin spacieux réunissent les agréments de la danse et de la promenade.

On y servira vins, liqueurs, glaces, sorbets, comestibles et autres rafraichissemens. 976

FÊTE S^{te} MARGUETITE,

BAL dimanche, lundi, mardi et jeudi, 15, 16, 17 et 19 courant, chez LAKAYE, à la belle vue, au Haut Pré, faubourg Ste.-Marguerite. On JETTERA DES ROUES DE DINDONS et D'OIES.

On y vendra vins, bière, hougarde, toutes sortes de liqueurs et comestibles. 977

ESTURGEONS, chez PERET, rue Ste-Ursule.

M^{me}. V^e BERTRAND,

RUE FONT-D'ILE, N° 849,

A l'honneur d'annoncer au public qu'elle a reçu une
BELLE PARTIE DE CHAPEAUX
EN PAILLE D'ITALIE,

pour hommes et enfans, à très-larges et très-petits bords, extra-fins, ainsi que des Marins et Bourlets pour enfans, et quantité d'autres articles trop longs à détailler; le tout à des prix très-modérés. 994

SOIERIES,
SCHALLS,
modes et nouveautés,

RUE VINAVE D'ILE, N° 606.

M^{me}. BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de PARIS

DES MODES NOUVELLES

POUR LA SAISON DU MOMENT,

EN CHAPEAUX, CAPOTTES, BONNETS, LINGERIES etc.

Elle reçoit constamment les étoffes les plus nouvelles pour robes, et ne cesse de renouveler ses assortimens en nouveautés, soieries unies et façonnées, articles de deuil, schalls, cachemires, etc.; toilettes pour mariage, robes, écharpes, volans, dentelles et applications, broderies fines sur baste, etc.

Elle a également l'honneur d'annoncer que son magasin à SPA, établi cette année rue d'Orange, sera ouvert lundi prochain, 16 juillet courant. On y trouvera tous les articles de nouveautés désirables; étoffes diverses pour robes, schalls, mantelets, coiffures pour bal, plumes, fleurs, rubans, gants pour dames, gants et cravattes pour hommes, etc. 995

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

LE LUNDI 16 JUILLET 1858, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Au bureau de la Mairie à Amay,

A L'ADJUDICATION AU RABAIS DU MARCHÉ
Pour la CONSTRUCTION D'UNE MAISON destinée à servir de logement à l'instituteur.

Le plan et le cahier des charges et conditions de cette construction sont dès maintenant déposés au bureau de la Mairie à Amay, à la libre communication de tout amateur.
D. GUENAI, notaire. 975

ÉTUDE DE M^e **PARMENTIER,** NOTAIRE A LIÈGE.

A SURENCHÉRIR

JUSQU'INCLUS LE 26 JUILLET 1858.

- 1° UNE MAISON SPACIEUSE, sise rue Saint-Séverin, à Liège, n° 698, d'un loyer annuel de mille francs, adjugée pour francs. 18,000
 - 2° UNE MAISON id., n° 700, d'un loyer de 485 francs, adjugée pour 10,800
 - 3° TROIS MAISONS contigues avec grand jardin, n° 276 bis, 277 et 277 bis, sises au faubourg Sainte-Marguerite à Liège, adjugée pour 15,000
 - 4° QUINZE PETITES HABITATIONS NEUVES, attenantes l'une à l'autre, joignant aux maisons qui précédent, et ensemble, d'un revenu annuel d'environ douze cents francs, adjugée pour 12,000
 - 5° UNE MAISON, sise au même faubourg, numéro 277 ter, avec jardin, adjugée pour 7,900
 - 6° Treize verges grandes 10 petites de terre, id., pour 1,000
 - 7° 3 verges grandes 10 petites id., id., pour 250
 - 8° 18 verges gr. 10 p. id., pour 1,500
 - Ces pièces de fonds sont situées à Xhendremael.
 - 9° 5 verg. gr. 13 p. id., pour 400
 - 10° 17 verg. gr. id., pour 1,400
 - Ces deux pièces sont situées à Awans.
 - 11° UNE RENTE de 40 francs, au capital de frs. 800, adjugée pour 600
 - 12° UNE RENTE, id., id., adjugée pour 600
 - 13° DEUX CRÉANCES montant ensemble à frs. 965, adjugées pour 500
- La surenchère, sur chacun de ces trois derniers articles, sera d'un dixième et d'un 20^e sur les immeubles.
NOTA. La vente a lieu SANS RESERVE D'INFIRMATION. 997

VENTE PUBLIQUE

D'UNE MAISON
en bon état,

TRÈS-AVANTAGEUSEMENT SITUÉE POUR LE COMMERCE.

LE LUNDI, 6 AOUT 1858, à 3 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjugera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, la MAISON, n° 571, rue du Pont d'Avroy, en la même ville, avec cour, pompe, citerne et bâtimens-derrière.

Cette maison tient d'un côté à M. Salkin; de l'autre à M. Poncelet.

De grandes facilités de paiement seront offertes à l'acheteur qui, pendant un assez long terme, pourra retenir les deux tiers du prix.

S'adresser au notaire pour tous renseignements. 1000

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRETES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE HORION-HOZÉMONT, GLEIXHE, AWIRS ET MONS.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Horion-Hozémont, Gleixhe, Awirs et Mons, formée le 6 février 1850, par les sieurs Bussy et Geradon;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 21 mai 1858. NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 25 février 1850, sous le n° 1550 du répertoire particulier, Bussy (Arnold) et Bussy (Marie-Catherine-Henriette), demeurant à Flémalle-Grande; Bussy (Marie-Jeanne), Schaffers (Nicolas-Antoine), Bussy (Marie-Joséphine) et Chaudori (Thomas-F.), domiciliés à Liège; Moreau (Marie-Anne), veuve de Geradon (Jean-Joseph), tant en nom propre que comme tutrice de Geradon (Eugène-Gaspar-Félix et Marie-Thérèse-Louise), Geradon (Jean-Joseph), Geradon (Marie-Elisabeth), Geradon (Henri-Antoine-Guillaume) et Geradon (Henri-Joseph-Victor), ces sept derniers demeurant à Horion-Hozémont, ont formé une demande en concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 514 bonniers 54 perches, dépendant des communes de Horion-Hozémont, Gleixhe, Awirs et Mons, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs, ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par une ligne droite longue de 5,408 aunes, tirée de la jonction des chemins des Malines et de la Gleixhe aux Cahottes, sur l'angle est de la ferme Elias, située à Croteux;

A l'est, par une ligne droite longue de 448 aunes, tirée de ce point sur le ruisseau de Croteux, à l'endroit où il sort du Pré-des-Pauvres, point n° 48 de la concession de l'Arbre-St.-Michel et la Brebis;

Au sud-est, par des lignes droites tirées sur le coin méridional du pré dit des Pauvres, point n° 47 de la susdite concession; de là, sur un vieux saule situé au chemin de Rosart à Mons; de ce point, sur l'angle nord de la maison Polet (Gérard), puis sur l'angle est de la haie du pré Gilles Pote, qui forme la limite nord-ouest de la concession de Rossart et la Brebis; puis, par cette haie, jusqu'au chemin des Cahottes à Chokier; de ce point, par une ligne droite longue de 658 aunes, sur l'angle sud-est de la maison Monjoie (Pierre); et de là, suivant la limite de la concession de Sart-d'Avette, jusqu'à la ruelle de la Gotte, limite formée en grande partie par le ruisseau du moulin de Cowa;

Au sud, par cette ruelle jusqu'à la limite sud-est d'une terre de la veuve Gardedieu; par la haie de cette terre, jusqu'à la rencontre du prolongement d'une ligne tirée de la jonction des chemins des Malines et de la Gleixhe aux Cahottes, sur la maison Servais (Christian);

A l'ouest, par cette ligne droite longue de 1,520 aunes, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze cents par bonnier.

FOIN.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DES

hospices civils de Liège

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE

AU RABAIS

PAR VOIE DE SOUMISSIONS,

PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX,

A la salle de ses séances,

LE MERCREDI 18 JUILLET 1858,

A TROIS HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

LA FOURNITURE DE

42,075 KILOGRAMMES (225 FATS) DE FOIN

1^{re} QUALITÉ,

DE LA RÉCOLTE DE 1858, EN 7 LOTS DIFFÉRENS.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir, tous les jours de 9 à 5 heures, le cahier des charges.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

BOURSES.

PARIS, LE 10 JUILLET.

Trois p. c.	80 55	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 40	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2620	Dettes actives.	25
Obl. la vil. de Par.	1157 50	Id. passive.	4 78
Emprunt belge.	102 5/4	Emp. rom.	102
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 30
Banque de Belgiq.	1440	Emp. portugais.	—
Mutualité	—	Migueliste	—

LONDRES, LE 9 JUILLET.

5 1/2 consolidés.	95 1/8	Différées	9 1/8
BELGS. 1852, c. d.	—	Passives	5
Hol. Dette active.	54	Russie	—
PORTUG. 5 p. c.	56	BRESIL	80 1/4
Id. 3 p. c.	25 5/4	MEXICAINS 6 p. c.	25 5/4
Esp. Emp. 1854.	22		

AMSTERDAM, LE 10 JUILLET.

HOLL. Dette activ.	101 15/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2	54 15/16	POLOGNE L. H. 500	—
Différée	—	PAR. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	—	ESPAGNE E. Ard.	22 5/16
Obl. synd. d'am	96 1/8	Dito grd.	—
Id. 3 1/2	—	Dettes différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	479 7/8	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
Russie. Hope et Co	105 5/8	AUTR. Métall.	105 1/16
" 1829, 5.	105 5/8	BRES. Obl. à Lond.	81
Inscr. au gr. livre	—		

ANVERS, LE 14 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	114 1/4	A
" Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	A
Empr. de 48 mill.	102	P ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/4	P
Id. de 50 mill.	95	P Cert. à A. 1854.	101	P
HOLL. Dette activ.	54 1/4			
Rente rembours.	—	CHANGES.		
AUTRICHE. Métall.	106 5/8	A Amsterd. C. jours.	1/2 % p.	P
Lots de fl. 100.	511	Id. 3 mois.	—	
" fl. 250.	455	P Rotterdam. C. jours.	1/2 % p.	P
" fl. 500.	756	Id. 3 mois.	—	
POLOG. Lots fl. 500.	116 à 116 1/4	A Paris. C. jours.	1/8 av.	A
" fl. 500.	157	Id. 2 mois.	5/8 p.	A
BRES. Em. L. 1854.	80 1/4	A Lond. C. jours.	40/4	A
ESPAGNE. Ardoin.	22 1/4 à 22 P	Id. 2 mois.	40/1	A
Dettes passiv. 1854.	—	A Francfort. C. jours	55 7/8	P
" Différée.	6	Id. 3 mois.	55 1/2	A
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	A Id. 3 mois.	55 1/2	A
Dito à L.	74 5/4	A Bruxelles et Gand.	7/8	A

BRUXELLES, LE 11 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/4	A Tapis.	108
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	95	Mutualité.	117
Fin courant.	—	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	99	P Monceaux.	—
Act de la Soc. G.	855	P Act. Réunies.	102 5/4
Emp. de Paris.	1700	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150	Houyoux.	—
B. de Belgique.	142	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	115 1/2	P Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	154	P Luxembourg.	—
Banque Foncière.	100 5/4	P Civile.	—
Idem.	99 5/4	A Herve.	—
Flenu.	200	A Ch. de Fer de Col.	1000 et
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	124 1/2
Selessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	54
Levant du Flenu.	—	Losrenten inscrif.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longcham.	178	A Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	22 1/8 et
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelaineau.	—	Différée de 1850.	—
Verrières.	118	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrier. de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	80
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	102

VIENNE, LE 3 JUILLET.

Métalliques, 107 5/25. — Actions de la Banque, 1446 1/2.
Imprimerie de J.-Bte ROSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.